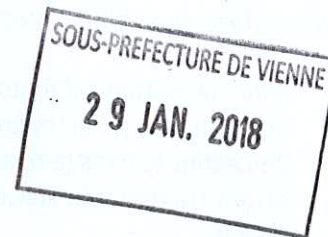


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2018

Date de la convocation : 17 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51



Etaient présents :

M. Thierry KOVACS,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ASSAINISSEMENT** – Eaux usées : conventions de déversement et de traitement des eaux usées domestiques : stations d'épuration de Chasse sur Rhône, de Septème et de Vienne Sud

Rapporteur : Bernard LINAGE

NOTE DE SYNTHÈSE

La création de Vienne Condrieu Agglomération a pour conséquence la dissolution du Syndicat mixte d'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise (SYSTEPUR), du SIVU pour la construction d'une station d'épuration à Chasse-sur-Rhône (SISEC) et du Syndicat intercommunal d'assainissement de Septème et Oytier Saint-Oblas (SIASO).

Vienne Condrieu Agglomération devient donc de fait propriétaire et assure la gestion des équipements suivants :

- Station d'épuration de Vienne Sud pour le SYSTEPUR,

- Station d'épuration de Chasse sur Rhône et réseau de transport situé sur les communes de Chasse sur Rhône et de Seyssuel pour le SISEC,
- Station d'épuration de Septème et réseau d'assainissement situé sur la commune de Septème pour le SIASO.

Compte tenu de la configuration des systèmes d'assainissement liés à ces trois stations d'épuration, il convient donc de conclure les conventions suivantes :

- Pour la station d'épuration de Vienne Sud : une convention autorisant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine Lafayette à déverser ses eaux usées domestiques dans le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération. Ces eaux usées seront traitées à la station de Vienne Sud. Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois,
- Pour la station d'épuration de Chasse-sur-Rhône : une convention autorisant la commune de Ternay à déverser ses eaux usées domestiques dans le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération. Ces eaux usées seront traitées à la station de Chasse sur Rhône. Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois,
- Pour la station d'épuration de Septème : une convention autorisant la commune de Oytier-Saint-Oblas à déverser ses eaux usées domestiques dans le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération. Ces eaux usées seront traitées à la station de Septème. Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois.

Les modalités techniques, juridiques et financières d'exécution sont précisées dans les conventions annexées à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 1331-10 du Code de la santé publique,

VU l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE les termes des conventions avec le syndicat intercommunal d'assainissement de la Plaine Lafayette, la commune de Ternay et la commune de Oytier-Saint-Oblas, pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les conventions précitées et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le

29 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS